

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le

ID : 033-213304850-20221117-DE_2022_11_04-DE



L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	16
<u>Absents excusés</u> :	3
<u>Absents</u> :	0

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, ALLAIRE, CANTE, CANTIN, CURELY, DUPONT, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, SPERANZINI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. GUÉ, LAGUILLON, VOISIN.

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2022.11.04

Objet : Location du Jardin de la Lamproie

Madame la Maire propose que la salle du jardin de la Lamproie puisse être louée par des hors communes :

- Tarif habitants de la commune : 150 €
- Tarif habitants hors commune : 250 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Madame la Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 21 novembre 2022,


Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.

